

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

---

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par  
M. Kemel

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Vu l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) reproduit à l'Annexe 1C de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, signé à Marrakech, au Maroc, le 15 avril 1994, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.